

Salaberry-de-Valleyfield, le 15 décembre 2009

Chères citoyennes, chers citoyens,

Le 1<sup>er</sup> novembre dernier, vous avez confié, au présent conseil municipal, le mandat de gérer de façon juste et équitable les sommes d'argent que vous, les contribuables campivallensiens, mettiez à la disposition de l'administration municipale afin d'assurer les services nécessaires au fonctionnement de la Ville, afin aussi de permettre à notre Ville d'occuper l'espace économique lui permettant de grandir, de créer de la richesse et faire en sorte que les citoyens et citoyennes puissent trouver dans leur milieu de vie un lieu où ils puissent évoluer, fonder une famille et participer collectivement à l'amélioration de la qualité de vie.

On doit reconnaître qu'au cours des dernières années, on a pu être témoins des changements survenus dans la ville tels la croissance des activités de construction, le développement commercial, touristique, autoroutier et industriel, la création et le maintien de l'emploi malgré la fermeture de certaines usines et un meilleur positionnement stratégique de la Ville dans la reconnaissance des développeurs à vouloir concrétiser des projets où y investir. Salaberry-de-Valleyfield a bien changé, elle a grandi et a appris de ses difficiles expériences du passé.

L'optimisme a pris la place de la morosité. De grands dossiers dont nous attendions désespérément la réalisation, la 30 pour n'en nommer qu'un, donnent le ton aujourd'hui au redéploiement de la Ville. Les entreprises d'ici s'activent et créent de l'emploi. Les services publics s'améliorent, tous et toutes travaillent ensemble; nous contribuons comme Ville, par notre leadership, à l'évolution positive de notre grande région. Nous sommes franchement meilleurs parce que nous y avons mis les efforts et que nous agissons en concertation avec tous les organismes du milieu. Nous mesurons nos résultats et n'avons désormais rien à envier au reste du Québec.

Le conseil, que vous avez élu le 1<sup>er</sup> novembre dernier, s'engage donc résolument dans un mandat de continuité où le développement économique va demeurer une priorité. Toutefois, après tous ces efforts d'investissements, il nous faut assurer la pérennité de notre milieu de vie, faire en sorte de protéger notre environnement et nous assurer de léguer à nos enfants la possibilité de grandir et de profiter de leur ville.

Nos enjeux économiques seront désormais associés à la démarche de développement durable que nous entreprenons maintenant et à laquelle nous associerons la population dans les semaines et les mois qui viennent.

Nous nous retrouvons, à cette période-ci de l'année, pour vous faire part des orientations budgétaires pour la prochaine année financière. Le budget que nous vous soumettons ce soir constitue le premier budget du mandat de quatre ans dans lequel s'engage l'actuel conseil.

L'exercice budgétaire n'est jamais une chose facile; mais il permet au conseil de préciser ses orientations et ses priorités. Dans le cas présent, l'exercice donnera le ton au mandat de quatre ans qui s'engage. Il fera la démonstration que les engagements des élus à l'égard de la population respectent les attentes et les préoccupations de chacun et chacune.

La campagne électorale nous a permis d'aller sur le terrain, de rencontrer les électeurs et électrices et de faire le plein des suggestions et des préoccupations de tous. On ne peut tout faire, mais on peut se rapprocher des idéaux à court terme de chacun tout en planifiant à plus long terme.

En réalisant les membres du conseil qui occupaient déjà des sièges, vous avez signifié clairement que vous étiez satisfaits du travail accompli jusqu'à maintenant par l'administration municipale. Notre ville est plus compétitive, plus attirante pour les investisseurs; la qualité de vie y est meilleure, mais il reste beaucoup à faire.

Toutefois, bien que Salaberry-de-Valleyfield soit davantage prisée par le monde des affaires, notre croissance économique reste fragile et il nous faut travailler plus fort encore pour maximiser les retombées de la construction de l'autoroute 30; plus fort encore pour convaincre nos gouvernements d'investir chez nous; et être encore plus convaincants pour attirer les constructeurs et industriels sur notre territoire.

Notre propre capacité d'investir se voit malmener par la croissance des coûts des matières premières essentielles à l'exécution de nos travaux d'entretien. La pierre coûte plus cher, les matériaux plus cher encore; le coût de la main-d'œuvre continue d'augmenter.

Les services rendus par des tiers pour la collecte des ordures ménagères, par exemple, sont en hausse vertigineuse de coûts et on ne parle plus ici de simple indexation. Notre engagement à investir dans la réhabilitation de nos infrastructures exerce une pression importante sur notre dette, mais il nous faut maintenant profiter des programmes gouvernementaux pour financer une grande partie de travaux essentiels à réaliser. Il y a des chantiers d'envergure qui s'ouvrent un peu partout sur notre territoire, mais il nous faut construire des routes, prévoir les services et voir à l'éclairage routier. De plus, les nouvelles normes gouvernementales, en matière de sécurité et de protection incendie, nous imposent des mises à niveau de nos bâtiments. Le cadre de gestion du risque, sur un territoire industriel, nous exige l'engagement de personnel nouveau ainsi que l'achat d'équipements spécialisés. On ne peut reculer ni reporter certains engagements financiers et quelques travaux ne peuvent attendre plus longtemps d'être exécutés; nous en sommes là et l'ensemble des contribuables devront nous supporter dans les engagements que nous prenons.

Les multiples défis à relever sont variés et ont tous une incidence sur le budget que nous allons adopter aujourd'hui. Nous devons être prudents dans nos choix, mais aussi regarder droit devant. Nous nous devons d'être réalistes, tout en étant respectueux des attentes de nos citoyennes et citoyens.

Avec l'ensemble du personnel de direction et de la direction générale, le conseil a élaboré un budget qui saura, dans un premier temps, répondre aux besoins manifestés par nos fonctionnaires chargés de bien gérer les programmes et les politiques que nous avons mis en place et qui méritent d'être *reconduits* et, dans un second souffle, à ceux de nos contribuables qui demandent de respirer tant les pressions sur leurs revenus sont devenues contraignantes pour le bien-être de leur famille, de leur entreprise et de leur réserve, s'il en est, en préparation de leur retraite. Nous avons donc fait un travail honnête et respectueux de ce qu'est devenue Salaberry-de-Valleyfield, la capitale régionale du Suroît, et particulièrement de ceux et celles qui l'habitent, la font vivre et lui permettent de grandir.

Les décisions prises par le conseil, relativement au budget à être adopté, sont bien sûr influencées par la conjoncture économique locale et nationale ainsi que par les décisions politiques et économiques prises par les paliers gouvernementaux supérieurs. Comme on sait l'économie particulièrement fragile, dans un contexte mondial de lente reprise, il y a fort à parier qu'on exigera des villes un effort de rationalisation, une plus grande rigueur et une gestion parcimonieuse des deniers publics.

Ce sont donc ces grands principes que nous appliquons déjà dans notre quotidien, mais qui nous ont inspirés particulièrement dans la préparation de ce budget. Nous mettrons donc tout en œuvre pour faire en sorte que nous tirions avantage de cette reprise, aussi lente soit-elle. La construction de l'autoroute 30 déjà bien amorcée, l'agrandissement du palais de justice et la construction d'un nouveau quartier général pour la Sûreté du Québec constituent des projets publics d'envergure qui viendront soutenir et stimuler notre économie locale et régionale, si nous savons bien tirer notre épingle du jeu et si nous faisons les efforts nécessaires pour permettre à nos entreprises locales et régionales de profiter de cette manne bien méritée toutefois. Par conséquent, il nous faut investir pour permettre à ces projets de bien s'insérer dans notre cadre de croissance.

Bien que nous profitons des avantages du partenariat fiscal négocié par les unions municipales avec le gouvernement du Québec pour nous permettre, comme ville, de bénéficier d'un partage plus équitable de la richesse nationale, les plus riches contribuant au soutien des plus pauvres, les sources de financement que nous puisons des paliers gouvernementaux supérieurs sont encore trop limitées. L'État nous offre de participer à des programmes, mais il faut investir et gérer par la suite les désengagements des gouvernements.

D'autre part, il reste encore quelques années à poursuivre dans la mise à niveau des structures de taxations des anciennes villes constituant le nouveau Salaberry-de-Valleyfield. Là aussi il faut tenir compte du rattrapage fiscal imposé par le décret de regroupement. Les hausses de taxes imposées pour les secteurs Grande-Île et Saint-Timothée constituent des freins à l'imposition de taxes dites d'indexation des coûts des services. Il nous faut donc compter sur la croissance de nos revenus issus des constructions nouvelles, du développement commercial et industriel pour boucler raisonnablement notre budget.

Enfin, nous en sommes à la dernière année d'un rôle d'évaluation triennal et nous ignorons comment se comporteront les valeurs des propriétés de notre territoire de gestion au moment du dépôt du prochain rôle d'évaluation à la fin de la présente année.

La préparation d'un budget devient, dans le contexte qui précède, un exercice périlleux que nous réalisons avec le plus de doigté, le plus d'équité et le plus de perspective possible. L'expérience du conseil joue un rôle de premier plan dans notre recherche d'équité, d'équilibre et de juste partage des ressources.

Nous devons demeurer compétitifs par rapport aux villes voisines qui déploient tant d'efforts pour attirer de nouveaux contribuables mais, il va de soi, nous devons nous donner les moyens de nous accomplir à la hauteur de nos ambitions mais, dans le respect de nos moyens.

Laissez-moi reprendre une comparaison que je vous faisais lors de la présentation du budget, l'année dernière : « Le compte de taxe municipale, vous disais-je, constitue un mystère pour plusieurs. Mais, on ne s'imagine pas vraiment à quoi il sert et quelle performance on réussit à atteindre avec si peu de moyens. On réussit à fournir de l'eau potable aux citoyens pour moins de **50 ¢** par jour pour une résidence, ce qui comprend l'eau de consommation livrée directement à la maison, l'eau de lavage, de la douche ou du bain, du fonctionnement de la toilette, le système de protection incendie, le pompage, la filtration, la distribution et l'entretien du réseau d'aqueduc.

Quand on sait qu'une petite bouteille d'eau de 500 ml se vend environ **1 \$** et plus dans une distributrice, il y a de quoi s'étonner. Le système d'égout collecte et transporte les eaux usées domestiques et industrielles pour moins de **70 ¢** par jour, pour une résidence; on n'a pas à se soucier de la qualité du rejet au fleuve, la Ville doit garantir sa performance et respecter des normes bien spécifiques édictées par le gouvernement. Pour moins de **80 ¢** par jour, par résidence, on s'assure de la collecte et de la disposition des déchets domestiques, on collecte les matières recyclables et on s'assure de la mise en place de plusieurs collectes spécialisées, dans les écoles, dans les édifices publics pour les piles, dans un éco-centre pour les matériaux de construction et autres matières comme la peinture, les huiles, etc. ».

Il en coûtera cette année **100 \$** par tonne métrique pour enfouir les déchets domestiques. Chaque citoyen produit un peu moins d'une tonne métrique de déchets à enfouir par année. Une hausse vertigineuse du coût et une nouvelle taxe gouvernementale viendront, au cours de l'année 2010, augmenter le coût à l'enfouissement. Quand on sait qu'on peut réduire, comme citoyen, l'impact de ces hausses de coûts en faisant l'effort de recycler, récupérer et réutiliser davantage. Il est étonnant de constater le peu de préoccupation qu'on porte à notre propre gestion de nos déchets comme citoyen. Ce qu'on ne voit pas, n'entre pas dans nos préoccupations.

Voilà quelques exemples du dilemme auquel nous sommes confrontés comme conseil et de l'usage que nous faisons des taxes; ce sont là aussi quelques exemples de la relativité des coûts des services. La Ville voit à l'entretien des rues, à leur réparation et à leur déneigement.

Elle s'occupe de l'éclairage des rues, de l'aménagement des parcs, de l'émission des permis, de l'équilibre social et de l'organisation de la vie communautaire et sportive. La Ville est au centre de l'organisation de l'activité humaine sur le territoire qu'elle occupe, qu'elle planifie et qu'elle contrôle pour le mieux vivre des citoyennes et citoyens. Ce n'est pas un exercice facile, c'est une démarche collective qui vise à satisfaire les individus qui ont choisi de cohabiter sur un même territoire. Comme conseil, il nous faut parfois, souvent même, arbitrer mais, nous réussissons malgré tout à garder l'équilibre et parfois à faire plus avec moins.

Il m'apparaissait important, avant d'entrer dans le vif du sujet, de vous rappeler ces rôles multiples de la Ville que nous avons tendance, comme citoyenne et citoyen, à oublier trop souvent. Mieux comprendre, mieux voir permet d'apprécier ce qui se fait collectivement.

Ceci étant dit, passons à l'énoncé budgétaire pour la prochaine année.

Des investissements importants ont été consentis par le conseil, au cours de l'année qui se termine, afin de faire la promotion de notre ville à l'échelle nationale. Nous avons dépensé dans tous les domaines d'activité économique à Salaberry-de-Valleyfield et nous en recueillons aujourd'hui les résultats très satisfaisants.

La presse nationale a parlé de notre Ville en qualifiant notre mode de gestion d'exemplaire parce que nous limitons nos coûts de gestion à des niveaux très satisfaisants et nous gérons notre dette adéquatement. Elle a également souligné que davantage de promoteurs de partout au Canada se montraient intéressés à faire des affaires avec nous. Voilà des résultats qui nous encouragent à continuer dans la même voie. Nous planifions davantage et investissons judicieusement. Nous nous engageons maintenant dans une démarche plus verte et travaillerons à soutenir le développement d'une industrie dédiée au recyclage, à la production d'énergie, inviterons et inciterons les citoyens à faire les efforts nécessaires pour améliorer notre performance en terme de gestion responsable des matières résiduelles. Nous les inviterons à être davantage conscients de leur pouvoir d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de notre communauté en travaillant au changement de leur propre comportement à l'égard de l'usage de l'eau, des rejets d'eaux usées, de production de déchets et de la gestion responsable de leur propriété. Chaque citoyen peut faire en sorte que le milieu de vie collectif s'améliore. Voilà où nous nous dirigeons.

Les évaluations financières préliminaires nous indiquent que vraisemblablement nous terminerons l'année 2009 avec un léger surplus, ce qui nous permettra à peine de combler nos besoins financiers de l'année 2010. Compte tenu de l'importance des travaux d'infrastructures à réaliser au cours de la prochaine année, considérant aussi les engagements que nous devons prendre pour soutenir le développement et permettre à la MRC et au CLD, entre autres, de remplir leur mission respective, nous devons consentir à augmenter la taxe foncière sur une base équivalente au taux d'inflation. Les tarifs de services seront ajustés afin de permettre de rencontrer les engagements contractuels négociés avec les entreprises de services faisant affaires avec nous, et ce, selon le meilleur service au meilleur coût.

## **LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

Nous tenons d'abord à remercier l'équipe des directeurs, directrice et des coordonnateurs, coordonnatrices menée par notre directeur général qui a su nous présenter des scénarios budgétaires rencontrant les objectifs et les balises que nous avons fixés au départ et qui nous ont permis de prendre des décisions éclairées, justes et équitables. Je tiens également à remercier les membres du conseil pour leur disponibilité et leur indispensable contribution aux décisions budgétaires.

Les prévisions budgétaires pour l'année financière 2010 s'établissent donc à **62 312 768 \$** comparativement à **57 631 771 \$** pour l'année précédente, soit une augmentation de **4 680 997 \$** ou **8,12 %**. Cette importante augmentation s'explique par l'ajout en 2010 de plusieurs projets ayant des sources de financement autonome, donc qui ne sont pas à la charge des contribuables, la comptabilité municipale et les principes comptables la régissant interdisent de faire des comptes à comptes, ce qui signifie une augmentation des dépenses et des revenus sans toutefois alourdir le fardeau fiscal des citoyens. La somme de ces projets totalise **1 800 000 \$** environ. N'eût été de ces projets, la variation du budget aurait été de **2 880 997 \$** ou **4,99 %**. De plus, une large partie de ces augmentations est absorbée par l'augmentation des revenus autonomes de la Ville, c'est cette démonstration que nous tenterons de faire dans les paragraphes suivants.

## LES DÉPENSES

En faisant un survol de chacune des rubriques budgétaires, nous constatons que les sommes affectées à l'« **administration générale** » augmentent de **66 181 \$**, soit **0,99 %** du budget antérieur. Les dépenses représentent le statu quo par rapport à l'année 2009.

À la rubrique « **Sécurité publique** », les dépenses augmenteront de **866 534 \$**, soit **10,59 %** en comparaison avec le budget 2009 de cette rubrique. Cette augmentation est directement reliée à la mise en place du schéma de couverture de risque. Bien que la première convention collective des pompiers permanents de la Ville soit actuellement en arbitrage, nous sommes convaincus, que d'ici la fin de l'année 2010, nous serons en mesure de commencer à faire l'embauche de pompiers, avec un statut permanent, réalisant ainsi la mise en place du schéma de couverture de risque déposé au ministère de la Sécurité publique. Les travaux concernant l'aménagement et l'agrandissement de la caserne Roma-Bougie sont terminés et nous pourrons alors assurer la protection de notre territoire à partir de deux casernes répondant en tout point aux exigences normatives gouvernementales.

De plus, le Comité Mixte Municipal-Industriel (CMMI) devient de plus en plus actif. Des contributions gouvernementales et provenant des industries aideront à la mise en place de mesure de protection et de soutien en cas d'urgence. Ces dépenses totalisent pour la Ville un montant de **62 150 \$**.



D'autre part, à cette rubrique budgétaire, une somme additionnelle de **147 090 \$** a été prévue pour combler les coûts additionnels reliés à l'entente de desserte policière par la Sûreté du Québec. Rappelons que la desserte policière est sous la responsabilité de la MRC de Beauharnois-Salaberry. La SQ couvre tout le territoire de la MRC. Une somme additionnelle de **79 000 \$** est prévue pour la modernisation et le rehaussement du service d'appel d'urgence 911, ces sommes d'argent proviennent entièrement de la taxe spéciale sur les lignes téléphoniques; elles s'appliqueront désormais en supplément aux lignes cellulaires. Cette taxe spéciale est prélevée par les compagnies de distribution et est retournée aux municipalités via le ministère du Revenu du Québec.

À la rubrique budgétaire du « **Transport routier** », les dépenses nécessiteront un apport financier additionnel d'un montant de **238 646 \$** comparativement au budget de l'année 2009. Cette hausse de **2,85 %** des dépenses constitue, à toute fin pratique, un statu quo des opérations d'entretien des rues et routes de notre ville, les augmentations découlant uniquement de l'indexation des contrats et des fournitures suite à l'ajustement irrégulier du prix des carburants.

Des montants budgétaires additionnels seront consentis au chapitre du transport en commun. Premièrement des ajustements à l'entente avec le Conseil Intermunicipal de Transport du Sud-Ouest (CITSO) nous occasionneront une dépense additionnelle de **100 000 \$** spécifiquement pour la ligne reliant Salaberry-de-Valleyfield et Montréal; quant à la ligne de service reliant Salaberry-de-Valleyfield et Vaudreuil-Dorion, une somme additionnelle de **175 000 \$** y sera investie, montant partiellement compensé par des contributions de partenaires institutionnels, notamment le Collège de Valleyfield, le Centre de santé et de services sociaux du Suroît et certaines municipalités participantes de Soulanges.

La rubrique budgétaire « **Hygiène du milieu** » subira une hausse d'un montant de **403 898 \$**, soit **3,89 %** comparativement au budget antérieur. L'ensemble des budgets consenti au traitement de l'eau et à l'épuration des eaux usées ainsi qu'à l'entretien des réseaux de collecte et de distribution seront maintenus, seuls les ajustements contractuels y ont été inclus. L'augmentation des dépenses provient essentiellement de l'ajustement des contrats relatifs à la collecte des matières résiduelles et à l'élimination des déchets domestiques.

Les dépenses du poste budgétaire « **Santé et bien-être** » seront diminuées de **192 745 \$** soit **38,8 %**, ceci ne signifie pas pour autant que les services seront réduits; la réduction est occasionnée par un ajustement suite à la terminaison du financement de certains projets comme celui du nouveau complexe d'habitation voisin de la Résidence Gabriel, dans le quartier Saint-Timothée, et les rénovations majeures effectuées au cours de la présente année aux édifices gérés par l'Office municipal d'habitation.

Les sommes d'argent imputées à la rubrique « **Aménagement, urbanisme et développement** » augmenteront de **887 174 \$** ou de **24,59 %**, en comparaison avec le budget de l'année 2009. Nous continuerons, cette année, d'intensifier nos efforts de promotion et de développement pour tous nos secteurs d'activité. Pour ce faire, nous ajouterons du personnel au Service de l'urbanisme, à celui du Service de l'ingénierie et au Développement économique.

Nos efforts d'investissement des dernières années portent leurs fruits et nous nous devons de persévérer dans la promotion et le développement de nos infrastructures d'accueil tant au niveau résidentiel, commercial qu'industriel.

Le budget de la section « **Loisirs et culture** » augmentera pour sa part de **496 340 \$**, soit **8,57 %**. Cette augmentation majeure est la résultante de notre engagement à tenir la Finale des Jeux du Québec - Hiver 2011, conjointement avec la Ville de Beauharnois. De plus, une importante restructuration du Service récréatif et communautaire nous amène à y investir des ressources additionnelles tant au niveau culturel que communautaire. Finalement, notre engagement à participer à l'aménagement d'un musée permanent nécessite l'investissement des montants nécessaires à la mise en place et au démarrage de cette imposante infrastructure culturelle et touristique.

La rubrique budgétaire « **Autres activités** » sera augmentée de **258 038 \$** soit **8,01 %** comparativement au budget 2009. Cet ajustement résulte de notre désir de rénover et d'entretenir les immeubles appartenant à notre municipalité. Ce programme d'entretien et de rénovation sera financé en grande partie par des montants disponibles des règlements d'emprunts antérieurs.

Les « **Frais de financement** » que sont les dépenses d'intérêts sur la dette à long terme augmenteront de **426 988 \$** soit **12,7 %**. La majorité de cette augmentation découle des décisions d'investissements que nous avons prises et sont pour la plupart financées par des revenus autonomes. Mentionnons principalement les investissements faits au port qui sont remboursés par des revenus de location et entièrement à la charge de la Société du Port et retournés à la Ville.

À la rubrique « **Remboursement de dettes** » on constate, là aussi, une augmentation de **418 237 \$**, soit **6,71 %**. Les mêmes raisons invoquées pour les frais de financement s'appliquent et nous sommes heureux de constater que la Ville pourra rembourser plus de **6 500 000 \$** de ses emprunts en 2010, ce qui démontre notre excellente capacité de gérer notre dette.

La section budgétaire « **Immobilisations** » augmentera de **599 645 \$**, comparativement à l'année 2009; cette section comporte cette année des projets spéciaux de resurfaçage des routes. Ce programme que nous souhaitons désormais annuel sera entièrement financé par la taxe sur les carrières et sablières récupérée en 2009. Cette nouvelle taxe est récurrente et permettra à notre administration d'améliorer la condition des routes municipales.

La rubrique « **Affectations des surplus** » sera, pour sa part, augmentée de **212 061 \$**. Cette variation provient essentiellement de l'ajustement de la réserve concernant la taxe sur les carrières et sablières, nous prévoyons qu'avec les travaux de l'autoroute 30, les carrières produiront une quantité de pierre supérieure à l'an dernier, ce qui nous rapportera un montant supplémentaire que nous affecterons à la réhabilitation des routes selon les termes d'application de cette taxe.

## LES REVENUS

Afin de pouvoir payer ces dépenses identifiées dans les différents postes ou rubriques de services, il est nécessaire de disposer de sources adéquates de financement. Les villes et municipalités ont un pouvoir de taxation et de tarification que leur permet la loi qui les régit. Elles peuvent, en outre, profiter d'un support financier gouvernemental qui provient de subventions et/ou d'ententes fiscales convenues entre les unions municipales et le gouvernement du Québec.

Les revenus des villes québécoises proviennent essentiellement de trois différentes sources. La première étant la taxation qui représentera en 2010, **78,23 %** des revenus de la Ville comparativement à **79,87 %** en 2009. Cette catégorie se divise en deux parties spécifiques : la taxation basée sur l'évaluation des immeubles situés sur le territoire de la municipalité, appelée « taxation foncière », elle représentera pour la prochaine année un montant de **32 212 462 \$**, soit **51,69 %** du budget global des revenus prévus, ce qui représente une diminution de 1,84 % par rapport au budget de l'an 2009.

La deuxième partie étant la tarification des services municipaux qui rapportera, en 2010, **16 535 488 \$**, soit **26,54 %** des revenus totaux représentant un statu quo par rapport à l'année dernière; ça signifie que la portion des revenus provenant des autres sources que la taxation aura augmentée plus que ceux acquittés par les citoyens contribuables. Cette statistique prouve que l'augmentation des dépenses de fonctionnement de la Ville est financée, toute proportion gardée, par des revenus autonomes considérant l'application du principe d'utilisateur-payeur, et non par la taxation directe.

Le conseil municipal se préoccupe de la santé financière des contribuables et cherche à minimiser, par une saine gestion des fonds qui lui sont confiés, l'impact de la taxation et de la tarification découlant du fonctionnement des services municipaux; impact pour lequel les citoyens contribuables campivallensiens ont l'obligation d'assumer à chaque année. La bonne gestion des années passées, la prudence et les choix judicieux du conseil dans les investissements et la croissance exceptionnelle de la Ville, au cours des cinq dernières années, en particulier, nous permettent, cette année, de présenter un budget qui aura un impact minimal sur les comptes qui seront transmis aux contribuables en 2010.

Comme les citoyens nous ont signalé avoir apprécié de pouvoir étaler les versements de taxes sur une plus longue période au cours de l'année, nous maintiendrons cette pratique du paiement des comptes de taxes en trois versements égaux. L'échéancier des versements sera le suivant : le premier versement 1<sup>er</sup> mars, le deuxième versement 1<sup>er</sup> juin et le troisième versement 1<sup>er</sup> septembre. Cette mesure permet aux citoyens, aux familles et aux travailleurs de mieux planifier leur budget revenus-dépenses annuel dans le contexte économique.

## LA TAXATION FONCIÈRE

À ce chapitre, les règles de calcul des différents taux de taxes foncières sont dictées par le décret gouvernemental du regroupement des trois anciennes municipalités. Il en est de même pour les mesures de nivellement des taux de taxation des anciens secteurs de Saint-Timothée et de Grande-Île qui bénéficient d'un étalement de croissance de taxation réparti sur plusieurs années.

Il va de soi que l'ajustement, voire le nivellement des taux de la taxe foncière résidentielle, commerciale et industrielle a un impact sur la taxation totale des contribuables de ces secteurs. Il faut toutefois constater, qu'en vertu du décret de regroupement, les contribuables de Saint-Timothée et de Grande-Île bénéficient encore d'un écart en leur faveur du niveau global de taxes. Autrement dit, pour quelques années encore, les contribuables de ces secteurs paieront, dans l'ensemble, un taux inférieur de taxe comparativement à ceux de l'ancien Salaberry-de-Valleyfield.

Néanmoins, le rattrapage fiscal qu'ont à subir les contribuables de Saint-Timothée et de Grande-Île, pour encore quelques années, fait en sorte que la hausse de leur taux de taxation annuelle est supérieure à celle des contribuables de l'ancien Salaberry-de-Valleyfield. L'ajustement progressif imposé par le décret gouvernemental définit donc les termes de l'encadrement fiscal de la nouvelle Ville et il n'y a pas de place à l'interprétation.

## LA TAXATION DES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS DE CINQ LOGEMENTS ET MOINS

J'annonce donc que le taux de base de taxes foncières passera en 2010 à **0,97 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield, soit une augmentation de **0,02 \$** par rapport à 2009, que le taux de base du secteur Saint-Timothée augmentera du même montant pour s'établir à **0,80 \$** du 100 \$ d'évaluation pour la même période budgétaire et qu'enfin le taux de base du secteur Grande-Île sera lui aussi augmenté de **0,02 \$**, auquel se rajoutera un autre **0,03 \$** à titre de mesure de rattrapage, tel que le spécifie le décret de regroupement; le taux de base du secteur Grande-Île s'établira donc à **0,81 \$** du 100 \$ d'évaluation.

## LA TAXATION DES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS DE SIX LOGEMENTS ET PLUS

Les taux de taxation de la catégorie des immeubles résidentiels de six logements et plus subiront les mêmes augmentations que ceux de la catégorie des immeubles résidentiels de cinq logements et moins. Les taux sont donc fixés à **1,13 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield, à **0,93 \$** du 100 \$ pour le secteur Saint-Timothée et à **0,95 \$** du 100 \$ pour le secteur Grande-Île.

## LA TAXATION DES IMMEUBLES COMMERCIAUX

Compte tenu des autres dispositions des lois et du décret de regroupement, les taux pour cette catégorie d'immeubles devront être réajustés pour s'établir à **2,36 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield, à **2,19 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Saint-Timothée et à **2,09 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Grande-Île.

## LA TAXATION DES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Pour cette catégorie d'immeubles, les taux suivent les mêmes variations que ceux de la catégorie des immeubles non résidentiels. Les taux sont ainsi fixés à **2,84 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield, à **2,67 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Saint-Timothée et à **2,52 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Grande-Île.

## LA TAXATION DES TERRAINS VACANTS DESSERVIS

Les taux pour les terrains vacants bénéficiant des services municipaux sont directement reliés aux taux fixés pour les immeubles de cinq logements et moins. Ils seront donc imposés à **1,94 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield, à **1,60 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Saint-Timothée et à **1,62 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Grande-Île.

## LA TAXATION DES IMMEUBLES DU SECTEUR AGRICOLE

Pour l'année 2010, les taux de taxation pour les immeubles du secteur agricole seront établis aux mêmes taux que la catégorie des immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

## LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Le conseil municipal a déjà établi, depuis quelques années, une méthode de tarification qui tient compte des coûts réels du rendu des services publics et de leur indexation annuelle. Le conseil municipal maintiendra cette politique et, par conséquent, les tarifs pour le rendu des services seront modifiés afin de prendre en considération les coûts réels d'exploitation.

## LE TARIF DE FOURNITURE DE L'EAU

Afin de pallier les coûts croissants du traitement de l'eau potable et de sa distribution, nous devons ajuster le tarif du service de l'eau. Il en coûtera donc **175 \$** par unité d'habitation pour l'approvisionnement de l'eau. Les propriétaires d'une piscine creusée paieront un tarif annuel de **38 \$** et les propriétaires d'une piscine hors-terre paieront **27 \$** annuellement.

De plus, comme vous l'avez probablement lu dans les médias locaux et régionaux, la Ville procède à l'installation de compteurs d'eau dans toutes les unités commerciales du territoire. En conséquence, une tarification sera établie afin que chacun paie sa juste part des coûts de production de l'eau. Les plus grands consommateurs paieront évidemment davantage pour l'usage qu'ils font du service et ceux qui travailleront à économiser l'eau seront certes moins pénalisés en termes de coût de service.

## LE TARIF DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

La Ville poursuit son travail d'analyse des installations actuelles de traitement des eaux usées. Des études en vue de moderniser et mettre aux normes ces installations, qui datent de plus de 20 ans, se poursuivent. Elles devraient conduire à des choix technologiques ainsi que l'élaboration d'un plan d'intervention pour la réhabilitation et l'augmentation de capacité de la station de traitement et des systèmes de collecte et de pompage des eaux usées domestiques, commerciales et industrielles desservant notre territoire. Nous considérons déjà une augmentation appréciable de la capacité de notre station de traitement afin de subvenir aux besoins futurs grandissants de notre ville et de ses nouveaux usagers.

En considérant l'accroissement des coûts contractuels d'exploitation de la station de traitement et en tenant compte des économies à venir sur la disposition des boues de traitement, suite au développement et à l'entrée en fonction du procédé OHAP opéré par la société Fabgroups, une augmentation minimale du tarif du service sera suffisante en 2010 pour équilibrer les revenus et les dépenses de l'exploitation du système de gestion des eaux usées. Ainsi, le tarif de service ne sera augmenté que de **5 \$** par unité d'habitation pour la prochaine année. Le tarif annuel pour l'épuration des eaux passera donc de **200 \$** à **205 \$**.

La Ville s'engagera dès la fin 2010 dans la modernisation de ses installations sanitaires et devra prévoir alors des ressources financières nécessaires pour combler les besoins à venir.

## LE TARIF DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le contrat octroyé par la MRC de Beauharnois-Salaberry relatif à la collecte et à la disposition des matières résiduelles domestiques a été réajusté substantiellement à la hausse afin de tenir compte de l'indexation du contrat de l'entrepreneur privé, tel que stipulé dans l'entente de trois ans. Nous ajusterons donc à la hausse le tarif d'enlèvement des ordures, donc une hausse de **16 \$** par unité d'habitation est donc fixée. Le montant facturé sur les comptes résidentiels passera à **183 \$** comparativement à **167 \$** qu'il était en 2009 par unité d'habitation. Le tarif commercial passera donc de **334 \$** à **366 \$** par unité commerciale.



## LE TARIF DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

L'ajustement des contrats relatifs à la collecte sélective ne présente qu'une faible hausse qui tient compte de l'augmentation du coût de la vie. Le tarif sera donc fixé à **40 \$** par unité d'habitation comparativement à **39 \$** qu'il était en 2009 et pour le commercial à **80 \$** par unité comparativement à **78 \$** qu'il était en 2009.

## LES AUTRES REVENUS

Tel que mentionné précédemment, les autres revenus progresseront de **1 966 009 \$**. Cette importante augmentation provient de l'affectation de la réserve des revenus provenant de la taxe spéciale applicable aux carrières et sablières, de la vente de terrains à des promoteurs et de l'affectation de soldes de règlements d'emprunt fermés.

## LE PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2010 - 2011 - 2012

Comme il le fait à tous les ans, à l'occasion de la présentation du budget, le conseil municipal adopte un programme d'immobilisations qui définit les projets auxquels souhaite s'attaquer l'administration municipale. Le programme que nous proposons cette année est ambitieux. Nous devons poursuivre nos investissements afin de développer de nouvelles structures d'accueil pour les investisseurs et promoteurs qui trouvent chez nous un milieu propice au développement des affaires et à la création d'emplois. Nous devons également profiter au maximum des programmes de subventions mis en place par les gouvernements supérieurs pour la rénovation et la réhabilitation de nos infrastructures dont la désuétude nuit au rendu adéquat des services.

Nous prévoyons donc investir environ **147 773 350 \$** au cours des trois prochaines années dont **53 353 350 \$** en 2010. Les principaux projets qui seront initiés en 2010 sont les suivants :

Stations de pompage et usine d'épuration (Phase I)	6 000 000 \$
Réhabilitation des infrastructures (chemin Larocque, rue Ellice, rue Maden, boul. du Havre)	16 565 000 \$
Gainage de conduites d'aqueduc	5 000 000 \$
Infrastructures hameau Pointe Meloche et Grande-Île est	15 000 000 \$
Parc industriel et portuaire Perron	1 000 000 \$
Musée de Société des Deux-Rives	1 000 000 \$
Nouveau quartier général de la SQ	3 000 000 \$

Ces **53 353 350 \$** de travaux et d'investissement seront financés par :

Subventions	20 874 000 \$
Répartitions aux riverains bénéficiaires	14 383 000 \$
Emprunts à long terme	16 118 000 \$
Autres sources	1 978 350 \$

Voilà donc, chères citoyennes et chers citoyens, l'orientation que souhaite donner le conseil à la démarche de saine gestion et de développement de notre Ville par la présentation de ce budget pour l'année 2010. D'importants travaux doivent être réalisés, des services doivent être améliorés et nous donnerons priorité aux actions décrites dans ce présent discours. Nous pouvons vous assurer que les engagements que nous prenons permettront une amélioration de la qualité des services et, de façon générale, une administration plus rigoureuse de ces mêmes services. Nous visons l'amélioration de la qualité de vie, à tout point de vue, pour l'ensemble de nos citoyennes et citoyens. Toutes les données contenues dans ce discours et ses annexes sont disponibles, à compter de maintenant, sur le site Internet de la Ville à [www.ville.valleyfield.qc.ca](http://www.ville.valleyfield.qc.ca), à la page d'accueil « **Sujets de l'heure** ».

Je vous remercie donc de l'attention que vous avez portée à ce long exposé. Je souhaite vous rassurer sur la volonté du conseil, sur sa vision et son engagement à travailler au bon fonctionnement de la Ville dans les meilleures conditions possibles et à l'intérieur de la capacité financière des contribuables.

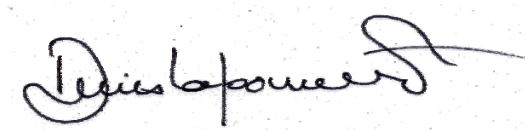
Tous les membres du conseil mettent leur cœur et leur passion à faire de notre ville un modèle de milieu de vivre où chacun et chacune ont envie de se réaliser.

Je vous souhaite une année 2010 à la hauteur de nos attentes. Nous sommes convaincus qu'ensemble nous saurons faire de notre Ville la véritable capitale régionale dont nous rêvons avec ambition et passion.

Je terminerai en remerciant à nouveau les membres du conseil, le directeur général et son personnel de direction et toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration et à la mise en forme de ce budget réaliste et adapté à la capacité financière de l'ensemble des contribuables campivallensiens.

Je veux profiter de l'occasion pour vous souhaiter à tous et à toutes, en mon nom personnel et au nom du conseil municipal, nos meilleurs vœux de santé et de bonheur. Partagez avec nous le positionnement de notre Ville comme leader régional et point de mire national; soyons fiers des résultats de reconnaissance que nous obtenons par nos efforts collectifs. Soyons fiers du chemin parcouru jusqu'ici et des succès que nous remportons d'année en année.

Joyeux Noël et Bonne Année!



Denis Lapointe, ing. M.ing. env.

Maire

Ville de Salaberry-de-Valleyfield